

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2011

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
TALLEC Christa
ROUYER David

Ordre du jour :

- ***Participation voies et réseaux (PVR)***
- ***Travaux lotissement les Korrigans 2***
- ***Subventions 2011***
- ***Orientations budgétaires 2011***
- ***Divers***

- ***Participation voies et réseaux (PVR)***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2 et suite à la réforme du mode de participation financière d'ERDF depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les extensions ou les renforcements des réseaux électriques, il est souhaitable d'instaurer la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) sur le territoire de la commune de MUEL.

Le conseil municipal, considérant que les articles précités autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code l'urbanisme.

- ***Travaux lotissement les Korrigans 2***

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Korrigans (terrassment, voirie, réseaux), Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de travaux de 14 850.91 €HT.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise POMPEI pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Korrigans pour un montant de 14 850.91 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à ces travaux.

- ***Subventions 2011***

Revoir au prochain conseil municipal

- ***Orientations budgétaires 2011***
- ***Divers***
- ***Tir à l'arc***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision de l'association la Pitaudière, section tir à l'arc, de rembourser une partie du montant de l'acquisition du matériel réalisée par la commune, soit 2 000 €.

Le conseil municipal accepte le remboursement de 2 000 € de l'association la Pitaudière, section tir à l'arc et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à ce remboursement.

- ***Certification PEFC***

L'ONF (Office National des Forêts) est engagé dans la gestion durable et a obtenu la certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) pour l'ensemble des forêts domaniales. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion multifonctionnelle des forêts, en conciliant des objectifs de production, de protection environnementale et d'accueil du public. Suivant les mêmes critères pour les forêts communales, la certification PEFC confirme que la gestion de la forêt se fait dans le respect du patrimoine commun, de la préservation de la biodiversité et selon les principes du développement durable. La marque PEFC apposée sur les produits issus de la forêt apporte ainsi une garantie de sa gestion durable.

L'adhésion à la certification PEFC se fait sur des cycles de 5 ans, le montant de l'adhésion est calculé comme suit : 11 € de frais de dossier + 0.55 €/ha pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la certification PEFC pour une durée de cinq années et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette adhésion.